

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 10/09/2007 - Projet de budget du Conseil

Le Conseil a établi à une large majorité qualifiée le projet de budget de l'Union européenne pour l'exercice 2008, en 1^{ère} lecture. Pour établir ce projet de budget, le Conseil s'est basé sur l'avant-projet de budget des Communautés européennes (APB) pour 2008 qui lui a été présenté par la Commission.

Conformément aux dispositions de l'Accord interinstitutionnel (AII) du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, un trilogue de concertation s'est tenu le 13 juillet 2007, préalablement aux délibérations du Conseil, sur la base duquel les discussions ont porté.

À l'issue des délibérations du Conseil, le projet de budget tel qu'arrêté par le Conseil s'élève à:

- **128.401,21 Mios EUR en crédits d'engagements** (dont dépenses non obligatoires 84.909,92 Mios EUR) ;
- **119.410,25 Mios EUR en crédits de paiements** (dont dépenses non obligatoires 75.914,73 Mios EUR).

Suivant le projet de budget 2008, les crédits d'engagement augmentent de 1,44% par rapport au budget 2007, tandis que les crédits de paiement augmentent de 3,39%. Le taux d'augmentation des dépenses non obligatoires (DNO) est de 3,58% en engagements et 6,91% en paiements. Le total des crédits de paiement prévu dans le projet de budget 2008 correspond à **0,95% du RNB communautaire**.

A. Généralités : en établissant le projet de budget 2008, le Conseil a suivi un certain nombre de lignes directrices. Parmi celles-ci, on relèvera en particulier,

- le respect de l'AII ainsi que des conclusions du Conseil sur les orientations budgétaires 2008 ;
- une attention particulière portée : i) au respect de la discipline budgétaire à toutes les composantes du budget ; ii) à la fixation d'une dotation adéquate de toutes les priorités de l'Union en prenant en compte les capacités d'absorption et le taux d'exécution 2007 ; iii) à la maîtrise des crédits de paiement par rapport à 2007 ; iv) à la disponibilité de marges suffisantes sous les plafonds des rubriques du cadre financier, sauf en ce qui concerne la rubrique 1b.

Les principes suivants ont, par ailleurs, présidé à l'établissement du projet de budget 2008:

- application du principe consistant à évaluer les besoins budgétaires réels et bien identifiés, en particulier pour les politiques sectorielles, en se fondant sur l'examen approfondi des "fiches d'activité" de la Commission ;
- démarche relative aux dépenses administratives fondée à la fois sur des critères horizontaux, tels que les gains d'efficacité, et sur les spécificités propres à chaque institution, notamment en ce qui concerne l'octroi de postes nouveaux pour l'élargissement;
- garantie d'une croissance limitée et maîtrisée des crédits destinés aux agences décentralisées en appliquant des critères uniformes différents selon la phase de développement où elles se trouvent: dans ce contexte, 3 critères ont été définis : pour les "**agences établies**", le Conseil prévoit une augmentation budgétaire limitée à 2% par rapport au budget 2007 et accepte 25% des nouveaux postes demandés ; pour les "**agences en phase de croissance**", le Conseil prévoit 50% de l'augmentation demandée par rapport à 2007 et accepte 50% des nouveaux postes demandés ; pour

les "**nouvelles agences**", le Conseil accepte 75% de l'augmentation demandée par rapport à 2007 et accepte 75% des nouveaux postes demandés (une déclaration commune concernant les agences décentralisées a également été adoptée dont le contenu figure dans le résumé de « l'activité du Conseil » annexé à la fiche de procédure budgétaire daté du 13 juillet 2007);

- examen à l'automne d'une lettre rectificative relative aux dépenses agricoles et aux accords internationaux en matière de pêche, pour tenir compte des prévisions actualisées des besoins, sans exclure, à ce stade, une réduction des crédits dans ces domaines.

D'autres questions d'ordre général ont influencé la fixation du projet de budget telles que : i) la reprise de toutes les actions préparatoires et projets pilotes proposés par la Commission dans le projet de budget 2008 ; ii) la prise en compte systématique des fiches d'activité de la Commission dont le contenu devrait être amélioré afin de devenir de réels outils de la procédure budgétaire.

B. Dépenses par grandes rubriques budgétaires : en ce qui concerne les dépenses au titre des différentes rubriques du cadre financier, le Conseil a pris les décisions qui suivent:

Rubrique 1 : « croissance durable »:

1.a) dépenses relatives à la **compétitivité pour la croissance et l'emploi** : le montant de cette rubrique a été fixé à **9,504 milliards EUR**, soit une diminution de 266,4 Mios EUR rapport à l'APB de la Commission. Cette enveloppe se caractérise par les éléments suivants :

- limitation de l'augmentation des crédits d'engagement demandés dans l'APB par une réduction linéaire de 250 Mios EUR portant sur toutes les lignes budgétaires (à l'exception des lignes relatives aux actions préparatoires, aux projets pilotes, au traité d'adhésion, notamment en ce qui concerne le démantèlement des installations nucléaires, ainsi que des agences et des lignes budgétaires de moins de 1 Mio EUR ainsi que des lignes GALILEO, Institut européen de technologie et Fonds international pour l'Irlande qui ne sont pas modifiées) afin de tenir compte de la tournure prise par la mise en œuvre des nouveaux programmes ;
- transfert des crédits d'engagement pour GALILEO dans la réserve en attendant une décision sur cette question ;
- limitation de l'augmentation des crédits par rapport à 2007 au niveau des subventions pour les agences décentralisées (- 16,42 Mios EUR) et acceptation d'un total de 126 nouveaux postes tous temporaires, répartis entre les agences suivantes : agence européenne des médicaments : 17 postes ; agence européenne des produits chimiques : 90 postes ; Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes : 4 postes ; Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail : 2 postes ; agence européenne pour la sécurité et la santé au travail : 1 poste ; agence européenne pour la sécurité maritime : 6 postes ; agence ferroviaire européenne pour la sécurité et l'interopérabilité : 3 postes ; autorité de surveillance GALILEO : 2 postes ; Centre européen pour le développement de la formation professionnelle : 1 poste ;
- réduction des crédits de paiements d'un montant total de 532 Mios EUR par rapport à l'APB par une réduction linéaire des mêmes lignes budgétaires.

Le niveau général des crédits au titre de la rubrique 1a reste important avec une augmentation de 7,2% des crédits d'engagement et de 27,2% des crédits de paiement par rapport au budget 2007, l'augmentation retenue pour la recherche étant particulièrement significative, avec une hausse de 7,7% en engagements et de 45,5% en paiements. Parallèlement, le Conseil invite la Commission à présenter un budget rectificatif si les crédits de paiements de cette rubrique s'avèrent insuffisants.

La marge disponible au titre de la rubrique 1a s'élèverait à 342,99 Mios EUR.

1.b) dépenses liées à la **cohésion pour la croissance et l'emploi** : le Conseil a prévu un montant de **46,878 milliards EUR**, soit le même montant que dans l'APB. Il a également prévu de réduire le niveau

des crédits de paiement de 498 Mios EUR par rapport à l'APB sur les lignes budgétaires relatives à l'achèvement des programmes 2000-2006 (- 298,8 Mios EUR) et 2007-2013 (- 199,2 Mios EUR), compte tenu de la tendance actuelle à achever ces programmes. Ce faisant, le niveau général des crédits de paiement reste très important avec une augmentation de 6,2% par rapport au budget 2007. Parallèlement, le Conseil invite la Commission à présenter un budget rectificatif si les crédits de paiements de cette sous-rubrique s'avèrent insuffisants.

La marge disponible au titre de la rubrique 1b s'élèverait à 11,06 Mios EUR.

Rubrique 2 « conservation et gestion des ressources naturelles » : le montant de cette rubrique a été fixé à **55,723 milliards EUR**, soit 553 Mios EUR de moins que l'APB. Le Conseil a ainsi prévu de :

- réduire les crédits d'engagement et de paiement demandés dans l'APB pour un montant total de 200 Mios EUR sur la ligne budgétaire relative à l'apurement des comptes;
- réduire les crédits d'engagement et de paiement demandés dans l'APB pour un montant total de 350 Mios EUR par une réduction linéaire portant sur toutes les lignes budgétaires du chapitre 05 02 (Interventions sur les marchés agricoles) à l'exception des lignes budgétaires relatives aux programmes alimentaires, à la distribution gratuite de fruits et légumes et au lait destiné aux écoliers.

Ces réductions sont dans l'ensemble proches des chiffres résultant du taux d'exécution précédent et ici encore, si les crédits de paiements s'avèrent insuffisants, la Commission est appelée à présenter un budget rectificatif, le moment venu.

Le Conseil a également limité l'augmentation des crédits par rapport à 2007 au niveau des subventions pour les agences décentralisées (- 3,15 Mios EUR en engagements et en paiements) et accepté un total de 8 nouveaux postes temporaires répartis comme suit: agence européenne pour l'environnement : 2 postes ; agence communautaire de contrôle des pêches : 6 postes.

La marge disponible au titre de la rubrique 2 s'élèverait à 3 077,32 Mios EUR.

Rubrique 3 : Citoyenneté, liberté, sécurité et justice : le montant de cette rubrique a été fixé à **1,27 milliards EUR** en engagements, répartis entre 2 sous-rubriques (soit 19 Mios EUR de moins que dans l'APB 2008):

3.a) dépenses en matière de liberté, sécurité et justice : pour cette sous-rubrique, le Conseil demande de :

- limiter l'augmentation des crédits d'engagement demandés dans l'APB pour le programme Prince en opérant une réduction de 1 Mio EUR;
- limiter l'augmentation des crédits par rapport à l'exercice 2007 au niveau des subventions pour les agences décentralisées (- 3,30 Mios EUR) et accepter un total de 24 nouveaux postes temporaires, répartis comme suit: agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX) : 15 postes ; agence des droits fondamentaux de l'UE : 2 postes ; EUROJUST : 7 postes ;
- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une légère réduction d'un montant total de 15 Mios EUR des crédits demandés dans l'APB sur les lignes budgétaires concernées, compte tenu des capacités d'absorption et du taux d'exécution précédent.

La marge disponible au titre de la rubrique 3a s'élèverait à 60,27 Mios EUR.

3.b) pour les dépenses liées à la citoyenneté : pour cette sous-rubrique, le Conseil a prévu de :

- réduire les crédits d'engagement demandés dans l'APB aux chapitres 16 02 (Communication et médias) et 16 03 (Communication au niveau local) pour un montant total de 5 Mios EUR;

- limiter l'augmentation des crédits par rapport à 2007 au niveau des subventions pour les agences décentralisées (- 9,55 Mios EUR) et accepter un total de 38 nouveaux postes temporaires, répartis comme suit: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies : 20 postes ; Autorité européenne de sécurité des aliments : 18 postes ;
- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une légère réduction d'un montant total de 35 Mios EUR des crédits demandés dans l'APB sur les lignes budgétaires concernées, compte tenu des capacités d'absorption et du taux d'exécution précédent.

La marge disponible au titre de la rubrique 3b s'élèverait à 31,06 Mios EUR.

Rubrique 4 « UE en tant que partenaire mondial » : le Conseil envisage un montant global de **7,129 milliards EUR** en engagements (soit une augmentation de 217 Mios EUR par rapport à l'APB 2008). Il a ainsi décidé de :

- augmenter les crédits d'engagement demandés dans l'APB pour un montant total de 260 Mios EUR en ce qui concerne la **Palestine** (+80 Mios EUR) et le **Kosovo** (+180 Mios EUR), eu égard à l'importance politique que revêtent ces questions. Ces montants ont été mis en réserve;
- accepter à titre de précaution minimale le budget pour la PESC tel qu'il est proposé dans l'avant-projet de budget. Cependant, en fonction de l'évolution de la situation internationale, le montant retenu à ce stade pour le budget de la PESC pourrait ne pas être suffisant;
- transférer dans la réserve une partie des crédits d'engagement concernant les accords internationaux et l'adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la santé publique et de la lutte antitabac, en attendant une décision concernant cette question;
- maintenir des réductions spécifiques dans les crédits d'engagement demandés dans l'APB, en tenant compte des capacités d'absorption et du taux d'exécution précédent (les programmes géographiques étant exclus) : réduction de 18,50 Mios EUR en ce qui concerne les instruments de préadhésion, dont IPARD (- 8,50 Mios EUR) et IPA (- 10 Mios EUR), réduction de 10,50 Mios EUR en ce qui concerne l'évaluation des résultats (- 6 Mios EUR), la coordination et la sensibilisation (- 1,50 Mios EUR) et le programme Prince (- 3 Mios EUR) et de 13,4 Mios EUR en ce qui concerne les programmes régionaux et horizontaux;
- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant de 125 Mios EUR dans les crédits demandés dans l'APB sur les lignes budgétaires concernées, compte tenu des capacités d'absorption et du taux d'exécution précédent, et d'un montant de 239,22 Mios EUR en ce qui concerne la réserve pour aides d'urgence.

La marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élèverait à 112,20 Mios EUR.

Rubrique 5 : « dépenses administratives »: le projet de budget prévoit de fixer un niveau approprié pour le budget administratif de chaque institution, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs besoins réels et justifiés. Le Conseil a également décidé d'accepter tous les nouveaux postes demandés en relation avec les élargissements de 2004 et de 2007 en :

- n'acceptant que quelques-uns des nouveaux postes demandés par les institutions pour des tâches nouvelles, sur la base de besoins justifiés;
- acceptant les conversions, transformations et revalorisations lorsqu'elles sont liées au développement des carrières en application du nouveau statut.

Pour ce qui est de la création et du développement des agences exécutives, une déclaration commune sur les agences exécutives a également fait l'objet d'un accord. Ainsi, s'agissant des agences exécutives, le Conseil a souligné que leur création ou leur développement devrait mener à des économies et non contribuer à une augmentation globale du titre "Administration". Dans cette optique, une réduction d'un montant de 2,98 Mios EUR est proposée en 2008, correspondant aux salaires de 37 postes temporaires. Cette proposition est fondée sur le principe qui veut que les postes qui ont été libérés au sein de la

Commission ou vont l'être à la suite d'un transfert de tâche vers une agence exécutive ne devraient pas donner lieu à une charge administrative supplémentaire.

La marge disponible au titre de la rubrique 5 s'élèverait à 266,76 Mios EUR.

Rubrique 6 « compensations » : le Conseil a décidé d'accepter tel quel l'APB pour la rubrique « compensations » (206,636 Mios EUR) et de fixer la marge disponible au titre de cette rubrique à 363.708 EUR.

Rubrique 7 « Recettes » : le Conseil a décidé d'accepter tel quel l'APB sous réserve des adaptations techniques découlant des modifications apportées aux dépenses ainsi qu'aux effectifs dans le cadre du projet de budget pour 2008.